

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE NANCY**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

N° E21000074/54

**AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS**

Ordonnance du 15 novembre 2021

La présidente du tribunal administratif de Nancy

**CODE : 1**

Vu enregistrée le 10 novembre 2021, la lettre par laquelle la communauté de communes MAD & MOSELLE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*le projet de révision du plan d'occupation des sols avec transformation en plan local d'urbanisme de la commune de Mamey ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Jean-Jacques HARMAND est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Le commissaire veillera à ce que l'enquête publique s'organise dans le respect des consignes sanitaires applicables au cours du déroulement de l'enquête.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à la communauté de communes MAD & MOSELLE et à Monsieur Jean-Jacques HARMAND.

La présidente,



Corinne LEDAMOISEL